

Réseau des Territoires pour l'Economie Solidaire

Hôtel de Ville BP 667

59033 LILLE Cedex,

www.rtes.fr

Compte-rendu de la journée de travail

Agglomérations et économie sociale et solidaire

Vendredi 4 juin 2010

Lieu: Hôtel d'activités Artis, Fontaine

« Compétence obligatoire pour toutes les communautés, l'acceptation du développement économique local n'a cessé d'évoluer ces dernières années : au delà de l'accueil physique des entreprises, ont été conduites, dans le cadre de véritables projets de territoire, des actions en faveur de l'économie solidaire, de l'insertion, du développement touristique ou de la gestion territoriale de l'emploi et des compétences. La montée en puissance progressive des communautés ainsi que la diversification de leurs modes d'intervention dans ce domaine constituent aujourd'hui deux tendances majeures ; si bien que plus d'une décennie après le vote de la loi Chevènement, l'intercommunalité s'est imposée comme l'autorité organisatrice du développement économique local » Extrait du site de l'Assemblée des Communautés de France (AdCF).

Le Réseau des Territoires pour l'Economie Solidaire, réseau de collectivités territoriales engagées autour d'une charte pour le développement de l'économie sociale et solidaire, a décidé de consacrer une journée de travail aux politiques de soutien à l'économie sociale et solidaire conduites par les agglomérations. Destinée prioritairement aux élus et aux techniciens des agglos, et ouverte à leurs partenaires, cette journée de travail a pour objectif de partager les expériences menées par les uns et les autres. Quelles sont les spécificités des modes d'intervention en faveur de l'ESS des agglomérations compte tenu de leurs compétences? Quels types de politiques sont conduites? Comment les interventions des agglomérations s'articulent-elles avec celles de la Région et des communes?

3 champs d'intervention des agglos ont été privilégiés: l'immobilier d'entreprises solidaires, le soutien indirect aux structures d'ESS (avec le soutien par exemple à des structures d'accompagnement ou de financement d'entreprises d'ESS, ou à des réseaux d'acteurs), et enfin le soutien direct aux projets et aux filières. A partir d'une présentation d'exemples concrets et des politiques mises en place, ont été abordées les modalités d'intervention possibles ou privilégiées, les partenariats mis en place, les freins rencontrés. Nous avons ainsi pu élaborer collectivement des perspectives d'amélioration.

Témoins:

- **Morad Bachir-Chérif**, adjoint en charge de l'ESS à la communauté d'agglomération Grenoble-Alpes Métropole
- **Abderhamane Djellal**, adjoint à la Ville de Grenoble
- **David Le Bras**, Directeur adjoint DPPGE de la Métro, ancien animateur du Club des agglos de l'ADCF: place et rôle des agglos aujourd'hui et demain
- **Emmanuelle Bezal**, chargée de mission ESS à Grenoble Alpes Métro
- **Mathieu Tuppin**, chargé de mission la Métro, **et Sylvain Bouchard**, La Péniche: l'hôtel d'entreprises Artis
- **Laurent Duclos**, chargé de mission MCAE Isère Active: soutien à l'environnement des structures d'ESS
- **Valérie Morel**, le soutien au développement des services de proximité, Artois Comm.

Autres participants:

Bérénice Dondeyne, RTES; Jacques Dughéra, chargé de mission ESS Lille Métropole Communauté Urbaine; Anne-Laure Federici, RTES; Pierre Ferrier, DGA Artois Comm.; Carole Fournel, chargée de mission ESS Conseil Régional Rhône Alpes; Blandine Golay, assistante Vice-présidente Saint-Etienne Métropole; Sylvie Jacquin, chargée de mission ESS Saint-Etienne Métropole; Cyril Kretzschmar, conseiller régional délégué à l'ESS, Conseil Régional Rhône Alpes; Cécile Lokitiek, chargée de mission ESS Artois Comm., Yann Paulmier, stagiaire LMCU, Priscilla Vasseur, chargée de mission ESS Artois Comm., Yannick Vigignol, ancien responsable ESS Grenoble Alpes Métropole

Après un mot d'accueil de Morad Bachir Charif, vice-président de Grenoble Alpes Métropole, en charge de l'économie solidaire et de l'insertion, David Le Bras rappelle la dynamique de l'intercommunalité urbaine, et son indéniable succès quantitatif: 93% des communes font partie d'une structure intercommunale. L'objectif dans le projet de loi est de couvrir en 2013 l'ensemble du territoire français.

Les différentes formes d'intercommunalité urbaine après la loi du 12 juillet 1999

- communautés de communes (moins de 50 000 habitants), instituées en 1992
- communautés d'agglomération (entre 50 000 et 500 000 habitants), instituées en 1999, se substituant aux anciens districts (créés en 1959) et aux communautés de ville (créées en 1992)
- communautés urbaines (+ de 500 000 habitants), créées en 1966 par Charles de Gaulle, afin de créer des métropoles d'équilibre par rapport à Paris; on compte 16 communautés urbaines aujourd'hui.



La compétence économique, une compétence particulièrement concurrentielle

Les champs d'intervention communautaires ont doublé entre 1999 et 2008: on compte en 2008 presque 8 compétences statutaires, contre 4 en 1999.

La compétence économique est une des plus « concurrentielles » entre les différentes collectivités locales. Les intercommunalités y consacrent un budget de plus **1 milliard d'euros**, dont 80% assurées par les agglomérations.

Les services économiques des agglomérations comptent en moyenne 7 agents, mais les écarts sont importants (entre 1 et 50, comme à Nantes Métropole, l'un des plus grands services), et un tiers des agglomérations sont dotées d'une agence de développement économique.

Les stratégies de développement économique sont traduites dans 2 documents principaux, le SCOT et le projet d'agglomération, formalisé par 60% des agglomérations. Certaines ont mis en place un schéma de développement économique.

Si la priorité est l'immobilier d'entreprises, on constate globalement une diversification importante de l'action économique: prospection, veille économique, développement des entreprises locales, développement touristique,...

L'enquête menée par l'ADCF montre qu'entre 2006 et 2008/2009, les agglomérations se sont recentrées sur leur territoire, en favorisant un développement endogène: développement de filières, animation de réseaux d'entreprises, développement des TIC,..

De même, dans cette logique de développement économique endogène, la coopération avec les chambres consulaires se développe.



Les relations avec les Régions

76% des agglomérations ont des relations avec la Région. Leurs attentes sont: appui financier au développement de projets structurants, une promotion économique du territoire et un appui en matière de foncier et d'immobilier d'entreprises.

En Nord Pas de Calais, une place de l'ESS dans les déclinaisons du Schéma Régional de Développement Economique

En 2003, un Plan Régional de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire est élaboré par la Région, les Départements du Nord et du Pas de Calais, la Caisse des Dépôts et Consignations et l'Etat, et les têtes de réseau régionales de l'économie sociale et solidaire. En 2005, le PRDESS est intégré au Schéma Régional de Développement Economique. Celui-ci est décliné en Plans Locaux de Développement Economique (PLDE). Ces PLDE doivent comporter un volet Economie Sociale et Solidaire.



Quel impact des réformes en cours, réforme des collectivités locales et réforme de la taxe professionnelle?

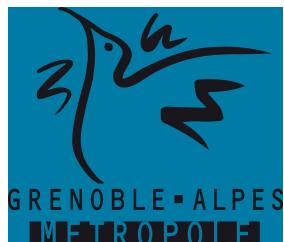
La réforme est marquée par la volonté de structurer le « fait urbain », et de développer les métropoles (au minimum 500 000 habitants, seuil franchi par les communautés urbaines de Lyon, Lille, Marseille, Bordeaux, Toulouse et Nice).

Dans le nouveau projet de loi, la compétence économique est au cœur des agglomérations. Il est prévu que la compétence économique du département soit automatiquement transférée, pour la région, cela fera l'objet d'une convention.

La réforme de la taxe professionnelle, remplacée par la CET (contribution économique territoriale), assise sur la valeur ajoutée et les valeurs locatives foncières, risque de créer une césure entre les entreprises et le territoire. Les intercommunalités seront beaucoup moins intéressées à l'accueil de grandes entreprises, le logement, le commerce et le tertiaire vont retrouver une attractivité.

Plusieurs participants ont souligné leur inquiétude face à la réforme: Pierre Ferrier, directeur général adjoint d'Artois Comm., indique que la réforme, catastrophique pour cette collectivité, va engendrer une perte financière importante. Alors que certaines agglomérations, comme Nice ou Menton, vont être bénéficiaire de la réforme. Abderhamane Djellal souligne le risque d'opposition entre les territoires.

Le risque existe que l'ESS, compte tenu des contraintes budgétaires, soit reléguée au traitement social. A. Djellal souligne que le problème est que les collectivités se recentrent sur leurs compétences de base, et que l'ESS en fasse les frais. Or l'enjeu est que l'ESS irrigue l'ensemble des politiques publiques, ce qui nécessite un travail de sensibilisation de longue haleine des élus.



Le plan de développement de l'ESS de la Métro

Bilan 2003 – 2009:

En 2003, la Métro a initié un plan de développement de l'économie sociale et solidaire qui a permis :

- **la constitution d'une instance de suivi**, associant à la fois les acteurs de l'économie sociale et solidaire (coopératives, mutuelles, associations et entreprises solidaires), les communes de l'agglomération, le Conseil général de l'Isère, le Conseil régional Rhône-Alpes, l'Etat, la Caisse des Dépôts et Consignations, le Conseil de développement, la Fondation Schneider Electric et ST Microelectronics,
- **le soutien direct à 62 initiatives** socialement innovantes pour un montant global de 1,7M€, dont un tiers environ apporté par la Métro,
 - **la réalisation d'un équipement structurant** – l'hôtel d'activités ARTIS – l'appui à la relocalisation du collectif de structures réunies au sein de la Pousada .

De nouvelles orientations ont été adoptées pour 2009 – 2013:

- **Axe 1** connaître et faire connaître l'économie sociale et solidaire
 - Conforter la plate-forme collaborative www.alpesolidaires.org
 - créer un événementiel fort sur l'ESS : [Yess ! Changeons de quotidien](#), les 11 et 12 septembre 2010
 - Développer un travail d'observation de l'emploi et des activités de l'ESS
- **Axe 2** doter l'économie sociale et solidaire d'outils de développement
 - Outils d'accompagnement économique : appui conseil (DLA) et fonds de financement
 - Outils immobiliers : finalisation de l'implantation de la Pousada et étude d'opportunité sur la réalisation d'un second ARTIS
 - Intégrer l'entreprenariat solidaire dans les dispositif d'aide à la création d'entreprise de l'agglomération
- **Axe 3** soutenir des projets structurants d'intérêt communautaire
En lien avec des compétences de la Métro : traitement des déchets, habitat, circuits courts, services aux personnes, consommation responsable, commande publique durable - Conventions d'objectifs à 3 ans
- **Axe 4** soutenir l'émergence de l'innovation sociale : appels à projet annuel: 5 000€/projet



L'Hôtel d'activités Artis

Dès 2003, un diagnostic réalisé auprès des structures d'insertion par l'activité économique, des autres acteurs de l'ESS et des artisans, a mis en évidence le besoin de locaux.

En septembre 2003, la Métro vote le principe d'une réhabilitation de friches industrielles, qui mixte insertion par l'activité économique, ESS et entreprises artisanales.

3 700 m² de bâtiments (pour partie réhabilités, pour partie construits) sont réalisés avec le soutien d'un PIC Urban. La maîtrise d'ouvrage est déléguée à la SEM (dans laquelle Ville de Grenoble est majoritaire) par voie de Convention Publique d'Aménagement¹: au bout de 25 ans, la Métro sera propriétaire des bâtiments.

En 2007, le 1er bâtiment est livré, la totalité du bâtiment en décembre 2009.

¹ Ce sera une des dernières CPA

Un investissement de 4,2 millions d'euros

Région:	650 KE
Conseil Général de l'Isère:	200 KE
PIC Urban:	180 KE
Métro:	2,1 ME (et un million de recettes d'exploitation)

Le tarif des locaux est différencié: 1 euro/mois/m² pour des chantiers d'insertion, 50 euros/mois/m² pour des entreprises d'insertion, 70 euros/mois/m² pour des locaux de bureau pour des SCOP, et 70 euros/mois/m² pour des artisans.

Le taux de remplissage est de 95% , et l'équilibre d'exploitation annuel est atteint.

La Baie, l'association des locataires

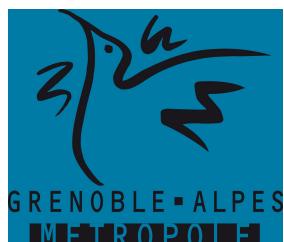
Sylvain Bouchard, de la Scop La Péniche, présente la Baie, née dès 2008. Elle rassemble aujourd'hui une vingtaine d'entreprises, soit 130 emplois. Elle s'occupe de la gestion de la téléphonie, d'Internet, et du quotidien. Mais l'enjeu de l'association est de faire vivre et d'animer le bâtiment, et le projet collectif peut vite passer à la trappe devant l'importance du quotidien à gérer, qui plus est sans financement spécifique.

La Baie a demandé à participer au Comité d'agrément, qui valide l'entrée de nouveaux arrivants, et est aujourd'hui composé d'élus de la Métro, de Grenoble Habitat et de la Ville de Fontaine.

La réussite du mix artisans – ESS reste une interrogation. Pour Abderhamane Djellal, les acteurs apprennent à travailler ensemble, et à vivre ensemble, avec par exemple des personnes en insertion. L'enjeu est important.

Pour Jacques Dughéra, on peut trouver des entreprises solidaires, qui ne soient pas forcément de l'ESS ou de l'IAE, et qui auraient leur place dans ce projet. Mais s'il n'y a pas de prise en charge de l'animation, il est extrêmement difficile d'avoir un projet collectif.

Morad Bachir Cherif indique qu'il y a plusieurs projets en cours, un Artis 2 sur 3 000m² , et une pépinière multisites dont la gestion serait confiée à un des opérateurs, la Pousada. Mais il faut aussi faire face à la réaction des élus, qui rapproche le montant des investissements du nombre d'emplois créés.



**Le soutien à des outils structurants d'appui au développement,
à la consolidation et à la pérennisation des activités:
l'exemple de MCAE Isère Active**

Ce soutien se base sur le constat dressé par la Métro: les structures du territoire ont des besoins en matière de professionnalisation de leur fonction d'employeur, et d'appui à la consolidation de leur modèle économique. 2 outils sont proposés dans ce cadre:

- Dispositif local d'accompagnement (DLA)
- Financement des structures de l'ESS : FINES : contrat d'apport et relais de trésorerie

Un soutien au Dispositif Local d'Accompagnement dès 2002

La Métro et la Ville de Grenoble sont les premières collectivités au niveau national à co-financer le dispositif aux côtés de l'Etat et de la Caisse des dépôts pour répondre à l'enjeu de la pérennisation des Emplois Jeunes. Depuis 2005, ce dispositif est ouvert plus largement aux activités de l'ESS et co financé par d'autres collectivités.

Aujourd'hui, une expertise économique et financière de l'opérateur local, MCAE Isère Active, est demandée dès le dépôt d'un projet auprès de la Ville ou de la Métro, et son appui est systématique pour les structures faisant l'objet d'une convention pluriannuelle d'objectifs.

MCAE Isère Active, un réseau fortement lié au territoire

MCAE Isère Active a été créée en 1998 à l'initiative de la Métro et de la Ville de Grenoble, en partenariat avec les réseaux France Initiative Réseau et France Active. Il a deux missions:

- en direction des TPE : aide à la création d'activité, financement de projets, suivi.
- en direction des structures de l'ESS : DLA et pôle de financement de l'économie sociale et solidaire

Face à l'absence d'outils de financement disponibles pour les associations, MCAE Isère Active a décidé de mettre en place :

- un système de garantie de prêts bancaires de court terme en faveur des associations employeuses
- deux fonds à court et moyen long terme de contrats d'apport associatif. Créé par la Métro et la CDC, le fonds a été doté au fil du temps grâce à la mobilisation de nouveaux acteurs publics (C Régional, CG38, Ville de Grenoble) et privés (Crédit Mutuel et Crédit Coopératif par exemple).

Isère Active réalise environ 1/3 de l'activité de France Active en Rhône Alpes. Pour Laurent Duclos, chargé de mission à MCAE, un des éléments qui fait la différence est le partenariat avec les collectivités locales, la culture partagée, par exemple en matière d'analyse du haut de bilan.



La politique Services à la personne d'Artois Comm

La Communauté d'agglomération Artois Comm. , créée en 2002, regroupe 58 communes et 210 000 habitants. Elle est située dans le bassin minier du Pas de Calais, autour de 2 villes centre, Béthune et Bruay la Bussière.

Le Plan local de développement économique d'Artois Comm (déclinaison du Schéma régional de développement économique) se décline à travers 8 axes:

- les pôles d'excellence: plasturgie et BTP
- la création et la transmission d'entreprises
- l'artisanat
- l'agriculture
- l'économie sociale et solidaire
- les ressources humaines
- l'intelligence Economique
- l'immobilier d'entreprises

La politique ESS d'Artois Comm comprend:

- l'animation territoriale
- la professionnalisation et la mise en réseau
- l'accompagnement à la création d'activités, avec une particularité « historique », le co-financement Région-collectivité de postes d'accompagnement.

La Région co-finance l'ingénierie et l'animation du Plan, et co-finance ensuite sur chaque axe contractualisé.

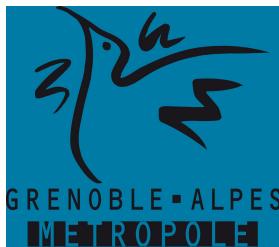
Les Services à la Personne, un volet du PLDESS

La Région avait mis en place dès 1996 un programme ambitieux de développement des services de proximité (autant dans le domaine du tourisme, de la culture, des NTIC que des services à la personne). Quand l'action a été intégrée au service développement économique d'Artois Comm, elle a été centrée sur les services à la personne (personnes âgées, petite enfance,...), autour de plusieurs volets:

- l'accompagnement:
 - Accompagnement à la création d'outils ou de structures (par exemple crèches inter-entreprises, modes de gardes collectifs,...) qui sont de plus en plus sollicités pour la mise en place de services aux salariés.
 - Accompagnement à la structuration de politiques: exemple autour du handicap, au travers d'une charte et avec un travail à l'interne des collectivités
 - Accompagnement de porteurs de projet
- la professionnalisation des acteurs:
 - Formation des bénévoles
 - Promotion de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) pour les salariés des SAP: avec un accompagnement individuel et collectif par l'AFPA. L'approche collective et territoriale permet que le processus soit moins long et complexe.

Carole Fournel souligne que le secteur des SAP est très spécifique, car les prix sont imposés. Certaines structures sont amenées à licencier.

Priscilla Vasseur indique qu'Artois Comm travaille également sur les diversification des activités et donc des financements, par exemple les services aux salariés, avec les CESU pré financés qui sont sous-utilisés.



Le soutien aux projets structurants d'intérêt communautaire

L'évaluation du 1er plan de développement de l'ESS en 2003 à la Métro, a conduit à se centrer sur les filières dans lesquelles l'agglo a des compétences: les services à la personne, l'habitat, le traitement des déchets, le développement agricole (il n'y a qu'une centaine d'agriculteurs sur l'agglomération grenobloise, mais la Métro souhaite maintenir une frange verte). Des difficultés de pérennisation des projets ont été rencontrées lorsque l'agglomération n'est pas partie prenante de la filière en terme de compétences, ou tributaire d'évolutions non maîtrisées (par exemple dans le domaine de la culture)

Un travail sur le plan technique et politique est réalisé en articulation avec les vice-présidents concernés. L'agglo conventionne ensuite sur 3 ans, avec des objectifs co-construits avec les acteurs, pour des montants de l'ordre de 30 à 40000 euros. Ce conventionnement a souvent été précédé d'un travail pendant un ou 2 ans avec un opérateur.

Par exemple, pour le développement des AMAP, une 1ère aide de 5 000 euros a d'abord été apportée à Alliance, qui a accompagné 6 AMAP. Aujourd'hui, l'agglomération compte une vingtaine d'AMAP, qui touche 800 familles. 3 salariés, qui ont leur bureau à Artis, se consacrent au développement des AMAP.

Mais également dans le domaine du logement social, avec le soutien à l'approche coopérative; dans le domaine des ressourceries, avec le soutien à une entreprise d'insertion...

C'est à chaque fois du sur-mesure: dans le domaine du textile, 5 ou 6 structures valorisent le textile. On sait qu'avec les taxes, de gros opérateurs vont arriver. L'agglo incite donc les opérateurs à se concerter, et à travailler sur qui collecte quoi et comment se positionner dans la future filière Ecotex.

Les enveloppes ESS sont souvent co-dotées par les directions concernées. Les Dispositifs Locaux d'Accompagnement sont également mobilisés. Le budget annuel d'interventions directes est de 150 000 euros, auquel s'ajoutent 200 000 euros mobilisables dans le cadre du contrat Région Rhône Alpes.

Cette approche ne positionne pas l'ESS comme une filière à part. Elle permet de présenter les structures, et donc l'ESS, sur une logique de projets, et non de subventions.

Pour Abderhamane Djellal, adjoint en charge de l'ESS à la ville de Grenoble, et élu communautaire, le travail impulsé à la Métro a permis de faire bouger les choses de façon structurelle.

1ers retours et perspectives par rapport à la journée:

L'importance du réseau a été souligné, pour permettre des rencontres entre acteurs, donner à voir et à montrer. Capitaliser les expériences, apporter de l'expertise, sont des éléments importants.

Les participants ont souligné qu'on ne pouvait gagner seul dans son coin. On ne peut plus replaquer les politiques qui ont montré leurs limites.

Pour beaucoup, l'ESS est à une période charnière et doit évaluer en quoi elle impacte et influe sur d'autres filières du territoire.

Plusieurs propositions ont été formulées pour la suite des actions du RTES dans ce cadre:

- débat sur les conséquences, positives et négatives, de la réforme des collectivités
- relations avec les communes à approfondir
- renforcer les liens entre collectivités locales adhérentes en région